

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

**Décret n° 2024-12
portant dénomination de l'Institut supérieur
d'Enseignement professionnel (ISEP) de
Diamniadio**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
VU le décret n° 2016-813 du 14 juin 2016 portant création de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Diamniadio ;
VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2022-1793 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;
VU le décret n° 2023-2104 du 11 octobre 2023 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2023-2105 du 11 octobre 2023 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;
SUR le rapport du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

DECRETE :

Article premier.- L'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Diamniadio est dénommé « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE (ISEP-Amadou TRAWARE) ».

Article 2.- Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le **05 janvier 2024**

**Par le Président de la République
Le Premier Ministre**

Macky SALL

Amadou BA

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation

Projet de décret portant dénomination de l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Diamniadio

RAPPORT DE PRESENTATION

Né le 5 avril 1920 à Saint-Louis, Amadou TRAWARE fit de brillantes études à l'école Brière de l'Isle, il fut admis, fait rare à l'époque, au Lycée Faidherbe, actuel Lycée Cheikh Omar Foutiyou TALL. Il obtint en novembre 1942, le Brevet de Capacité coloniale correspondant au Baccalauréat de l'Enseignement secondaire.

Appelé sous les drapeaux, en mars 1943, il fit campagne au Maroc, en Algérie et en France. Il fut démobilisé en juin 1946 et, sur sa demande, resta en France pour y poursuivre ses études.

Il obtint les certificats d'Etudes supérieures en Mathématiques générales, en Mécanique rationnelle, en Calcul différentiel et intégral et en Physique générale.

Ce groupe de Certificats constituait alors la Licence d'Enseignement, qui donnait le droit d'enseigner dans les lycées et collèges.

Nommé Professeur certifié de mathématiques, Amadou TRAWARE fut affecté d'abord à l'Ecole Normale de Katibougou de janvier 1951 à octobre 1956, puis au Lycée Terrasson de Fougères de Bamako, d'octobre 1956 à octobre 1957 et au Lycée Technique Maurice Delafosse d'octobre 1957 à octobre 1966.

Pour compter de la rentrée scolaire 1966-1967, il fut détaché à l'Ecole normale supérieure comme homologue du Directeur de cet établissement où il fut nommé le 20 juillet 1967 par arrêté ministériel du 08 août 1973, Directeur de l'établissement et intégré dans le corps des maîtres d'encadrement de l'Enseignement supérieur.

A la fin de son mandat de Directeur de l'Ecole normale supérieure, il assura pendant une courte période les fonctions de Directeur de Cabinet du Ministre de l'Enseignement supérieur et de chargé de mission au Rectorat de l'Université de Dakar, du 23 février 1976 au 1^{er} août 1977, date à laquelle, il sollicita et obtint sa mise en disponibilité pour convenances personnelles.

Elève modèle, professeur modèle, citoyen modèle, homme pétri de qualités morales, intellectuelles et professionnelles, Amadou TRAWARE a été décoré au grades de

Chevalier de l'Ordre du Mérite, de Chevalier de l'Ordre national du Lion, d'Officier de l'Ordre des Palmes Académiques et d'Officier de l'Ordre National du Lion.

Décédé le 22 juillet 1983, Amadou TRAWARE a, durant son riche parcours administratif et académique servi honorablement notre pays.

C'est en considération de toutes ces dimensions de l'homme que Monsieur le Président de la République a décidé de dénommer l'Institut supérieur d'Enseignement professionnel (ISEP) de Diamniadio, « Institut supérieur d'Enseignement professionnel Amadou TRAWARE (ISEP-Amadou TRAWARE) ».

Telle est l'économie du présent projet de décret.

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation**



Moussa BALDE